

ii.

Le savant abbé Faillon a raconté dans plusieurs ouvrages les détails de ce qu'il appelle la vocation de Montréal : peu de villes peuvent se vanter d'avoir une origine aussi extraordinaire que la nôtre.

Un siècle s'était écoulé depuis le voyage de Cartier; Hochelaga et ses "belles grandes campagnes ploines de blé" (1) avaient disparu et étaient oubliés : personne ne semblait plus songer à cette île d'où la crainte des Iroquois éloignait tout le monde.

Deux hommes cependant commençaient à s'en occuper, à l'insu l'un de l'autre, un prêtre déjà éminent, et un humble laïque, père d'une nombreuse famille; le premier à Paris, le second dans la petite ville de la Flèche. Tous deux, dans les élans de leurs prières, éclairés d'une lumière qui échappe aux lois ordinaires de la critique, reçurent, sur l'île de Montréal et sa situation, une connaissance aussi nette et aussi précise que s'ils l'avaient visitée; ils conçurent les desseins de Dieu. Se rencontrant un jour au château de Meudon ils s'embrassent, se nomment mutuellement par leurs noms. Puis se retirant à l'écart, ils s'entretenaient de leurs desseins et de leurs inspirations; il faut procurer la gloire de Dieu dans la Nouvelle-France, dans l'île de Montréal.

La société de Montréal existait, la fondation de Villemarie était décidée.

Bientôt MM. Olier et de la Dauversière s'associent quelques-uns de leurs amis : le baron de Fancamp, le baron de Renty, et deux autres personnages qui ont voulu demeurer inconnus. Les fonds sont fournis généreusement par la petite société, qui n'impose son projet à personne; loin de demander aux autres des actes d'une générosité plus ou moins volontaires, et de se réserver le mérite du succès, ce sont les associés qui fournissent à toutes les dépenses, qui supportent toutes les fatigues nécessaires pour mener à bonne fin une entreprise aussi importante.

Nous citons ici les points principaux d'un acte qui résume leurs vues et leurs projets. On verra qu'ils n'avaient rien laissé au hasard, mais qu'au contraire, ils avaient tout prévu et réglé d'avance.

Ce document n'est pas inédit, sans doute (2); mais il n'est pas encore assez connu : c'est la première pièce officielle qui doit figurer en tête de l'histoire de la ville de Montréal, la première par la date, la première par l'importance historique.

La voici :

"Le dessein des associés de Montréal est de travailler purement pour la gloire de DIEU et le salut des sauvages. Pour atteindre ce but, ils ont arrêté entre eux d'envoyer l'an prochain à Montréal quarante hommes bien conduits, équipés de toutes choses nécessaires pour une habitation lointaine et de fournir deux chaloupes ou pinasses pour transporter de Québec à Montréal les vivres et les équipages des colons. Ces quarante hommes, étant arrivés dans l'île, se logeront et se fortifieront, avant toutes choses, contre les sauvages, puis s'occuperont pendant quatre ou cinq ans à défricher la terre et la mettre en état d'être cultivée. Pour avancer cet ouvrage, les associés augmenteront d'année en année le nombre des ouvriers, selon leur pouvoir; enverront des bœufs et des laboureurs à proportion de ce qu'il y aura de terres défrichées, et un nombre suffisant de bestiaux pour en peupler l'île et engraisser les terres. Les cinq années étant expirées, les associés feront construire une maison sans interrompre le défrichement des terres, la meubleront de toutes les choses nécessaires pour la commodité de ceux d'entre eux qui voudront aller en personne servir Dieu et les sauvages dans ce pays. Ils feront ensuite bâtir un séminaire pour y instruire les enfants mâles des sauvages. On tâchera de conserver habituellement dans ce séminaire dix ou douze ecclésiastiques, dont trois ou quatre sauront les langues du pays, afin de les enseigner aux missionnaires qui viendront de France. Ceux-ci, en arrivant, se reposeront un an au séminaire, pour apprendre ces langues et ensuite être dispersés parmi les nations sauvages, selon qu'il sera jugé à propos. S'ils tombent malades, le séminaire leur servira de retraite. Les autres ecclésiastiques s'occuperont à l'instruction des enfants des sauvages et des Français, habitants de ladite île. Il y faudra encore un séminaire de religieuses pour instruire les filles sauvages et les françaises, et un hôpital pour y soigner les pauvres sauvages quand ils seront malades. Enfin, toutes ces choses étant en bon état, on ne pensera qu'à bâtir des maisons tant pour loger quelques familles françaises, notamment les ouvriers nécessaires au pays, que les jeunes gens mariés qui auraient été instruits au séminaire, et les autres sauvages convertis qui voudraient s'y arrêter. On leur donnera quelques terres défrichées, des grains pour les semer, des outils et des hommes pour leur apprendre à les cultiver. Au moyen de ces mesures, les associés espèrent de la bonté de Dieu voir en peu de temps une nouvelle église, qui imitera la pureté et la charité de la primitive; ils espèrent encore que, dans la suite, eux-mêmes et leurs successeurs, étant bien établis dans l'île de Montréal, pourront s'étendre sur les terres et y faire de nouvelles habitations, tant pour la commodité du pays que pour faciliter la conversion des sauvages."

Par ce document, on voit que le but de la Société de Montréal n'était pas de faire de la colonisation comme on l'entend aujourd'hui; elle ne se proposait pas, pour peupler l'île de Montréal, d'attirer de nombreux colons français en leur distribuant immédiatement des terres, et en leur accordant d'autres avantages : ce ne devait être là pour elle qu'une entreprise secondaire et indirecte. Son but principal était la conversion des sauvages, puis leur civilisation. Pour les convertir, il fallait les arracher à leurs forêts, leur donner de nouvelles habitudes, et leur fournir d'autres moyens de subsistance que la chasse et la pêche.

Tel est le point de vue où se plaçaient les associés, et c'est pour n'y avoir pas assez fait attention qu'on n'a pas toujours bien compris les commencements de Montréal.

Les associés se proposaient donc de réunir à Montréal, d'abord les sauvages adultes convertis au christianisme, et leurs enfants instruits au séminaire qu'on devait fonder, puis les Français désireux de contribuer à cette œuvre apostolique, soit comme colons, soit comme simples ouvriers. M. Olier, dans les *Véritables motifs*, exprime à peu près les mêmes vues. "Dieu, disait-il, semble avoir choisi cette situation agréable de Montréal... pour y assembler un peuple de Français et de sauvages pour les rendre sédentaires, les former à cultiver les arts mécaniques et la terre, les unir sous une même discipline, dans les exercices de la vie chrétienne, chacun selon sa force, complexion et industrie, et faire célébrer les louanges de Dieu en un désert où Jésus-Christ n'a jamais été nommé, naguère le repaire des démons, maintenant par sa grâce, son domicile, et le séjour délicieux des anges (3)."

C'était l'idée, sinon le plan, des réductions du Paraguay transportée sur les rives du Saint-Laurent.

Ce plan ne devait pas se réaliser.

III.

Ça été l'erreur des ministres de Louis XIV de croire qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'arracher nos sauvages à la barbarie que de leur donner les habitudes françaises du 17^e siècle, de les franciser, c'était l'expression officielle.

Ils semblent n'avoir point compris que ce qui constituait le caractère des sauvages, ce mélange d'audace et de ruse, d'énergie et d'insouciance, d'intelligence et de préjugés, cette perfection des sens, j'allais dire de l'instinct;— ils ne comprenaient pas que tout cela était les restes d'une ancienne civilisation, transformée lentement peut-être,

(1) Deuxième voyage de Jacques Cartier.

(2) M. Faillon l'a publié dans l'*Histoire de la Colonie française*, t. I, p. 401, et dans la *Vie de M. Olier*, avec quelques variantes dans le texte.

(3) *Véritables motifs*, etc., page 14, édit. de Montréal; Cfr. *Relation*, 1642, p. 37, 1^{re} colonne, édit. de Québec.

mais forcément par les milieux que ces peuples avaient traversés. On ne remonte pas le courant des siècles plus facilement que le courant des fleuves.

Malheureusement, plus l'entreprise paraissait difficile, plus Colbert et les autres ministres y mirent d'insistance. On sait maintenant à quoi ont abouti tant d'efforts et de sacrifices d'argent. Deux ou trois pauvres villages habités par des malheureux qui ont ajouté nos vices à leurs défauts, sans avoir pris quelques-unes de nos qualités : voilà tout ce qui reste des Abénaquis, des Hurons et des Iroquois.

On ne peut se le dissimuler, par une espèce de mystère douloureux, ces races semblent destinées à disparaître avec les forêts qui les abritaient, et le gibier qui leur servait de nourriture.

Les faits qui se sont accomplis dans le Nord-Ouest depuis vingt-cinq ans, les événements qui nous attristent en ce moment ne paraissent pas contredire cette assertion, bien au contraire.

Disons-le cependant à la gloire de la France : cette utopie était généreuse et ne manquait pas de grandeur; si elle n'a pu se réaliser, elle a contribué toutefois à la conversion d'un grand nombre d'infidèles.

Je reviens aux projets des associés de Montréal.

Pour former leur colonie indigène, ils devaient commencer par faire défricher et préparer le sol; puis, à mesure qu'un sauvage converti témoignait le désir de mener la vie sédentaire, ils lui donneraient une terre avec le grain et les outils nécessaires pour l'ensemencer, lui fourniraient même des ouvriers pour l'aider dans ses travaux, et pour lui enseigner l'agriculture.

C'est ainsi que les premières terres données par les associés le furent à des sauvages, au *Borgne de l'Île* et à son neveu, dès 1643, tandis que les concessions françaises ne datent que de 1648.

On s'imaginait que tant de générosité toucherait le cœur de ces barbares, et que le charme de la vie des champs leur ferait oublier bien vite la vie libre et insouciante des forêts.

Aussi, M. de Maisonneuve s'empressait-il de saisir toutes les occasions "d'inviter les sauvages à s'établir auprès de lui, les assurant qu'il n'y était venu lui-même que pour les attirer et les rendre heureux."

En général, les sauvages répondaient par des promesses aux avances du gouverneur. Ils acceptaient ses libéralités, se faisaient nourrir, eux, leurs femmes et leurs enfants, qu'ils laissaient quelquefois même à Villemarie, puis ils s'en allaient à leurs expéditions de guerre ou de chasse, pour revenir plus tard quand le besoin les pressait un peu. Mais ils ne manquaient jamais de louer la générosité de leur bienfaiteur.

Cette générosité était très grande en réalité; M. de Maisonneuve y dépensa des sommes considérables, que les associés fournirent avec joie. Car, si elles furent dépensées en pure perte pour la colonisation qu'on s'était proposée, elles servirent admirablement l'objet premier de tant d'efforts, la conversion des sauvages, dont un grand nombre reçurent le baptême dès 1644. Ils se montrèrent toujours dans la suite de fervents chrétiens.

IV.

Dans la colonie indigène, l'élément français ne devait être admis qu'autant qu'il aiderait au but principal. On n'avait que faire de personnes qui chercheraient d'abord leur intérêt personnel, ou qui voudraient s'enrichir dans la traite des pelleteries : pour être reçu à s'établir dans l'île, il fallait "avoir le désir d'être utile au bien des sauvages," et de "procurer la propagation de la foi (1)."

C'est pour cela que la Société n'envoya pendant plusieurs années que des ouvriers, engagés pour quatre ou cinq ans; ils devaient travailler au défrichement et préparer le sol, et être capables, au besoin, de faire le coup de feu. Leur engagement terminé, ils étaient libres de retourner en France, ou de se fixer dans l'île s'ils offraient des garanties convenables.

Il ne faut pas s'imaginer cependant que ces gens fussent de simples mercenaires. "Croiriez-vous, écrivait le P. Vimont, que plusieurs des ouvriers qui travaillaient à Villemarie ne se sont proposé d'autres motifs, dès leur départ de France, que celui de la gloire de Dieu?" La seule pensée qu'ils contribuent autant qu'ils peuvent au salut "des âmes les fait travailler de si bon courage qu'il ne leur arrive jamais de se plaindre, souffrant avec joie les inconvénients d'une nouvelle demeure en un pays désert (2)."

Le P. Vimont aurait pu ajouter que ces ouvriers savaient au besoin sacrifier généreusement leur vie. Celui qui tombait frappé par les Iroquois était immédiatement remplacé par un autre, et la perspective des dangers qu'offrait le poste avancé de Montréal n'empêchait pas la Société de trouver les hommes dont elle avait besoin.

Mais je le répète, ces hommes n'étaient pas des colons proprement dits; c'étaient des ouvriers dont tout le travail appartenait à ceux qui les avaient engagés. En sorte que pendant quelques années, M. de Maisonneuve exerça à l'égard des Français l'autorité d'un maître et propriétaire, ou d'un chef d'exploitation, plutôt que celle de gouverneur, comme on verra plus loin. Jusqu'à l'automne de 1647, il n'eut autour de lui que ces ouvriers, ou d'autres qui vinrent les rejoindre, Mlle Mance, M. d'Ailleboust, sa femme et sa belle-sœur, les RR. PP. Poncet, Dupéron et autres missionnaires (3), et quelques hôtes de passage : MM. de Repentigny, de la Touze. Jusque là, nous ne voyons à Montréal aucune organisation féodale ni civile, pas même de celle que le plus petit seigneur devait établir dans ses terres du moment que deux ou trois colons voulaient s'y fixer; il n'y a ni juge, ni notaire, ni procureur fiscal, ni syndic des habitants; aucune de ces charges n'était nécessaire, parce qu'il n'y avait encore ni propriétaires, ni habitants proprement dits.

Mais, à partir de l'automne de 1647, il s'opère un changement dans l'ordre politique de la colonie naissante, ou mieux, on y établit l'ordre politique, qui n'y existait pas encore.

Comme ce fait semble avoir échappé à nos historiens, je m'y arrêterai quelques instants.

V.

Jacques Viger, en analysant le *Petit registre*, ou premier registre de l'état civil de Montréal, avait remarqué avec surprise que le titre de gouverneur—*gubernator* ou *moderator hujus loci*—n'est donné à M. de Maisonneuve qu'à partir du 3 novembre 1647, au premier acte où il est présent après son retour de France. Il paraît que, dans les actes antérieurs, il est désigné simplement par ses noms et prénoms, comme le plus humble des ouvriers qu'il commande. C'est que, avant 1647, M. de Maisonneuve n'était pas gouverneur. Comme associé, il était l'un des seigneurs de l'île, dont l'autorité se trouvait réglée par le droit commun, et comme représentant de ces mêmes seigneurs, il n'avait pas d'autre autorité que la leur.

En effet, l'île de Montréal avait été concédée par la Grande Compagnie à M. de Lauson avec les trois justices; M. de Lauson avait cédé une partie de l'île aux associés, avec les mêmes droits. La Grande Compagnie, ratifiant la transaction par un nouveau titre, avait permis aux cessionnaires "de se retrancher et munir seulement, mais non de bâtir des forts et citadelles." Ce dernier droit appartenait exclusivement au souverain et aux propriétaires de gouvernements, et il n'était accordé que par une faveur spéciale aux simples seigneurs. C'est à ce titre que Louis XIII donna aux associés de Montréal en 1643, "sur la très humble supplication qu'ils en ont faite,

(1) Considérants insérés dans les contrats de concession.

(2) *Relations*, 1643, p. 52, 1^{re} col., édit. de Québec.

(3) Quant à M. de Puiseaux et à Mme de la Peltrie, après avoir manifesté l'intention de demeurer à Montréal, ils s'en éloignèrent dès 1644.